

Accusé d'imposture et de harcèlement en milieu universitaire, Mr Nke Fridolin, assistant de cours a été traduit devant les juridictions camerounaises par les responsables de ladite institution.

Dans un article publié conjointement le 03 juillet dernier par le recteur de l'université de Yaoundé I, le Pr Aurelien Sosso et Ayissi Lucien, ces derniers indiquent qu'en réalité, **Mr Nke Fridolin** qui se fait passer pour un enseignant de l'université de Yaoundé I n'appartient pas au corps d'enseignants des universités camerounaises et n'est en réalité qu'un simple enseignant contractuel recruté comme assistant de cours pour une durée de deux ans éventuellement renouvelable.

Sanctionné par le conseil de discipline de l'institution pour harcèlement sexuel avec des preuves accablantes, cet imposteur traduit devant les juridictions camerounaises va néanmoins réussir à obtenir une décision favorable de la chambre administrative de la cour suprême qui, s'est prononcé pour la suspension des effets de son exclusion temporaire de deux ans de l'université et le rétablissement de son salaire.

Une décision qui a été exécutée par les responsables de cette université qui par ailleurs, estiment que cette décision permet à cet enseignant indiscipliné de violer les dispositions réglementaires mises sur pied au sein de l'université.

Le phénomène d'harcèlement sexuel en milieu universitaire est de plus en plus récurrent dans les universités camerounaises.

On se souvient qu'au mois de mai 2016, le **Pr Njiale Pierre Marie** enseignant à la faculté des arts, lettres et sciences humaines de l'Université de Yaoundé I avait écopé de 4 années de suspension pour avoir harcelé avec preuves une de ses étudiantes.

Quelques mois plus tard, c'est le **Pr Temdjim**, enseignant à la faculté de médecine et de sciences biomédicales de la même université qui sera suspendu pour les faits similaires.
